Mittelhausbergen

Envoyé en préfecture le 10/04/2024
Reçu en préfecture le 10/04/2024
Publié le
ID : 067-216702969-20240408-DM182024-DE

DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures 30, le Conseil municipal de la commune de Mittelhausbergen s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Alexandre LORENTZ, Maire de la commune.

Étaient présents : LORENTZ ALEXANDRE, FORLER BRIGITTE, SCHLICHTER PASCAL, HIGI CHRISTIANE, GANGLOFF HENRI-PIERRE, FORESTIER ADRIRN, GALL ALEXIA, CAGNINA MARC, STOLL VALERIE, RIVIERE BAPTISTE, HILSEBEIN SARAH, SPANGENBERGER GREGORY, HUCKERT KATIA, HUCK BRIGITTE, ERATH DIDIER, OSSWALD NICOLE, WURTZ YVES.

Ont donné pouvoir : HEITZ PATRICIA a donné pouvoir à HUCKERT KATIA, FUNFROCK PHILIPPE a donné pouvoir à GREGORY SPANGENBERGER.

Secrétaire de séance : Valérie STOLL

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 19 / Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17 / Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 21 mars 2024

DM18/2024 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2024

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la municipalité entend maintenir sa politique de soutien aux associations sportives et culturelles de la commune. Comme chaque année, le Conseil municipal est amené à délibérer sur l'attribution des subventions aux associations comme suit :

Association	Montant 2023
Mittel' Événements	400 €
Mittel' Jeunesse	500 €
Total	900 €

Il s'agit pour le Conseil municipal de :

- Fixer l'attribution des subventions aux associations communales pour l'année 2024 comme établi ci-dessus ;
- Charger M. le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autoriser à prendre tout acte nécessaire à ladite exécution.

Le Conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 19 voix Pour, décide de fixer les taux pour l'année 2024 comme suit :

- Fixe l'attribution des subventions aux associations communales pour l'année 2024 comme établi ci-dessous ;

Association	Montant 2023
Mittel' Événements	400 €
Mittel' Jeunesse	500 €
Total	900 €

- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autoriser à prendre tout acte nécessaire à ladite exécution.

Pour extrait conforme, le 08 avril 2024
Le Maire, Alexandre LORENTZ